

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 60195 Numéro SIREN : 480 146 117 Nom ou dénomination : @COM VALLEE DU LOT
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2022 sous le numéro de dépôt 114

@COM VALLEE DU LOT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 428 580 euros
Siège social : 1 RUE DU CHEVRON D'OR, 47300 PUJOLS
480 146 117 RCS AGEN

EXTRAIT

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET ORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le 27 Décembre,
A 10 heures,

Les associés de la société @COM VALLEE DU LOT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et ordinaire 1 RUE DU CHEVRON D'OR 47300 PUJOLS, sur convocation à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MAURI, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Sophie BRUNET-AMAN est désignée comme secrétaire.

La société CABINET KRIBS SA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 142858 actions sur les 142858 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération des Directeurs Généraux,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

../..

SIXIEME RÉOLUTION

Les associés décident à l'unanimité, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme, à compter du 1^{er} Janvier 2022 et pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Directeur Général de la Société :

La société TRENTINVEST,
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social est 1 Rue du Chevron d'or 47300 PUJOLS
Immatriculée sous le numéro 901 455 121 au RCS d'AGEN,
Représentée par Monsieur Camille TRENTINI, gérant,
Société d'Expertise-comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables De Nouvelle-Aquitaine,

Monsieur Camille TRENTINI, Représentant la société TRENTINVEST remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Président Général



Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

../..

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président
Patrick MAURI

